No. 17860

UNITED NATIONS
and
AUSTRIA

Exchange of letters constituting an agreement regarding the arrangements for the twelfth session of the United Nations Commission on International Trade Law. Geneva, 11 and 19 June 1979

Authentic text: English.

Registered ex officio *on 19 June 1979.*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
AUTRICHE

Échange de lettres constituant un accord relatif aux dispositions à prendre en vue de la douzième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Genève, 11 et 19 juin 1979

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 19 juin 1979.

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT[1] BETWEEN THE UNITED NATIONS AND AUSTRIA REGARDING THE ARRANGEMENTS FOR THE TWELFTH SESSION OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON INTERNATIONAL TRADE LAW

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.

[1] Came into force on 19 June 1979 by the exchange of the said letters.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD[1] ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'AUTRICHE RELATIF AUX DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Publication effectuée conformément à l'article 12, paragraphe 2, du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978.

[1] Entré en vigueur le 19 juin 1979 par l'échange desdites lettres.